



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 juin 2023
Convocation du : 16 juin 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-deux à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Valérie PRINGUEZ, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Sylvie GUSTIN, Catherine DE PARIS, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Carole CASIER, Philémon BRUNET, Caroline BAURANCE, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Laurent DERONNE, Pierre VANNESTE, Jean-Jacques DERUYTER, Michel PLOUY conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Pierre VANNESTE

DE23.107

PROMOTION SANTÉ ET HANDICAP
COMMISSION ARMENTIEROISE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CAA)
RAPPORT ANNUEL 2022

Autorisation - Approbation

☞

Par délibération DE14.137 du 26 septembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé la ré-orientation de la Commission Armentérioise pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CAAPH) en Commission Armentérioise pour l'Accessibilité (CAA) composée d'élus et de techniciens de la collectivité, d'associations représentant les personnes en situation de handicap et personnes âgées et d'usagers.

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 a renforcé la fonction d'observatoire local de l'accessibilité de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

La collectivité a ainsi pour obligation l'élaboration d'un rapport annuel faisant état des travaux et préconisations de la CAA en matière d'accessibilité.

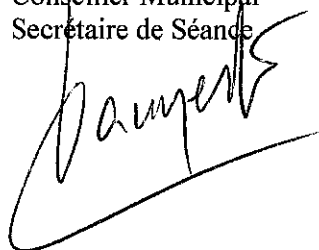
Le document se doit d'être transmis au Préfet du Département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre acte et d'approuver le rapport annuel établi et d'autoriser l'envoi aux partenaires.

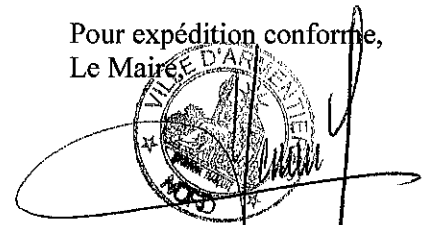
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pierre VANNESTE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

Pôle Citoyenneté et Solidarité

Service Santé et Handicap

CAA

Commission Armentérioise pour l'Accessibilité

Commission communale pour l'accessibilité

Rapport annuel 2022

L'accessibilité pour tous



SOMMAIRE

Table des matières

I Données générales.....	4
A- Informations administratives de la commune.....	4
B- Informations administratives de la CAA.....	4
a. Délibération et arrêté.....	4
b. Gouvernance de la CAA.....	5
c. Structures de la ville.....	6
II Missions et activités des groupes Projet.....	7
A- Le groupe « ERP-signalétique ».....	7
B- Le groupe « Vivre Ensemble».....	8
C- Le groupe « Sensibilisation ».....	9
III État de l'accessibilité du territoire.....	10
A- Les transports.....	10
B- La voirie.....	10
C- Le cadre bâti.....	10
IV Continuité de la politique d'accompagnement du handicap.....	11
1- L'ACCÈS A LA CULTURE.....	12
2- SENSIBILISATIONS EN MILIEU SCOLAIRE.....	12
3- LES ACTIONS DE SANTÉ.....	15
4- TÉLÉTHON.....	17
5- LES AUTRES ACTIONS.....	17
V Perspectives 2023.....	20

I Données générales

A- Informations administratives de la commune

Ville d'Armentières
Place du Général de Gaulle
59280 ARMENTIERES

Nombre d'habitants : 24 638 habitants
Superficie : 6,28 km²
Densité : 3 923 hab. /km²

Maire : Bernard HAESBROECK
Adjointe déléguée à l'accompagnement du handicap : Martine COBBAERT
Conseiller municipal sur l'accessibilité : Cristiane DELESTREZ
Référente CCA : Chloé MONTMARTIN

La ville d'Armentières est intégrée à la Métropole Européenne de Lille (MEL).

B- Informations administratives de la CAA

a. Délibération et arrêté

La **délibération n°DE14.137 du 26 septembre 2014** a mis en place la Commission Armentéroise pour l'Accessibilité (CAA). Elle se compose d'élus, de représentants des associations accueillant des personnes en situation de handicap et personnes âgées, d'usagers et de représentants des services de la commune et de ses établissements publics.

L'**arrêté M22-027** acte la composition du comité de pilotage :

Pour les élus :

- M. Bernard HAESBROECK, Maire d'Armentières, Vice Président de la Métropole Européenne de Lille; Président de la CAA ;
- Mme Martine COBBAERT, adjointe au Maire déléguée au Logement, aux Seniors, à la vie associative, à l'Accompagnement du handicap ; Vice-présidente de la CAA ;
- M. Laurent DERONNE, Adjoint au Maire délégué à la tranquillité publique, à la prévention de la délinquance, à la gestion du Patrimoine, aux travaux et à l'urbanisme ;
- M. Jean-Jacques DERUYTTER, Conseiller Municipal.

Pour les associations et représentants d'usagers :

- Mme DUTILLET Aline, Directrice de l'Association des Flandres pour l'Éducation, la formation des Jeunes et l'Insertion sociale et professionnelle (AFEJI) ;
- Mme DECOUVELAERE Delphine, Association Bel-âge ;
- Mme MARZIN Hélène ; cheffe de service en charge de l'autonomie au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- Mme DUHAMEL Muriel, citoyenne armentéroise et Ambassadrice de la Santé au Service Promotion Santé et Handicap (SPSH) ;
- Mme JADDI Latifa, citoyenne armentéroise et Ambassadrice de la santé au SPSH ;
- Mme SZCZEPANIAK Cindy, citoyenne armentéroise ;
- M DROUET Pierre, citoyen armentérois.

Pour les techniciens de la ville :

- Mme DERONNE Pauline, Cheffe du service Santé et Handicap (SPSH) ;
- M. BALENGHIEN Benoit, Directeur du service Technique ;
- Mme MONTMARTIN Chloé, Coordinatrice Handicap, Service Promotion Santé et Handicap (SPSH), Coordinatrice de la CAA ;
- Mme COBBAERT Dany, Cheffe du service Temps de l'Enfant ;
- Mme BOUTELIER Céline, cheffe du service Maison des Seniors ;
- Mme CONSTANT Pauline, cheffe du service Urbanisme et Foncier ;
- Mme DEROO Marie-Christine, service Urbanisme ;
- Mme SARRAZYN Audrey, Direction des Ressources Humaines (DRH) qualité de vie au travail ;
- M. ISBLED Laurent, Responsable sécurité, incendie et ADAP (Agenda d'accessibilité programmée).

b. Gouvernance de la CAA

- *L'assemblée plénière*

Elle se réunit une fois par an. Elle est présidée par monsieur le maire et est composée par les élus et les représentants des associations, des structures, des services communaux et des usagers. Elle a pour but de rapporter les travaux de la CAA, de présenter le rapport d'activités et de recenser les besoins des partenaires.

- *Les groupes projet*

Ils ont pour mission la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques fixées dans le cadre d'une démarche partenariale. Ils sont au nombre de trois. Ces groupes sont composés de la coordinatrice handicap et de chacun des membres volontaires nommés dans l'arrêté

M22-027, qui se sont inscrits dans un ou plusieurs groupes de thématique traitée.

Les groupes de travail se réunissent 4 fois par an. En fonction de la thématique et des actions mises en œuvre, il est possible d'augmenter le nombre de réunions.

- *La Coordinatrice Handicap*

Elle anime et coordonne les groupes projets.

Elle rédige les comptes-rendus de travail.

Elle accompagne les commerçants dans la mise en accessibilité de leur ERP.

Elle soutient et participe aux projets des structures spécialisées de la ville.

Elle met en place des projets à destination des personnes en situation de handicap.

c. Structures de la ville

On retrouve sur le territoire armentierois essentiellement des structures d'accompagnement du handicap mental et psychique.

Parmi les structures du champ du handicap mental, **l'AFEJI, les Papillons Blancs et l'ASRL** sont bien implantés sur le territoire par leurs résidences, l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et le Service d'Accueil de Jour.

Cependant, d'autres structures sur les territoires limitrophes comme l'IME Jean Lombart à Houplines et l'ESAT de l'AFEJI rayonnent sur la ville. Des travailleurs armentierois habitent dans d'autres villes comme inversement, des scolaires houplinois ont leur domicile sur Armentières.

Par la présence de **l'EPSM Lille Métropole**, il existe plusieurs structures relevant du handicap psychique ou travaillant dans le champ de la santé mentale : la résidence Léonard de Vinci, le centre Erasme...

Le handicap moteur associé à d'autres déficiences est représenté la résidence Berthe Morisot et par l'ANAJI, association créée par l'ancien maire d'Armentières M. Gérard HAESBROECK.

Enfin, il est à noter l'implantation de la Maison des Aveugles dans la commune.

II Missions et activités des groupes Projet

A- Le groupe « ERP-signalétique »

Ce groupe est mis en place afin de :

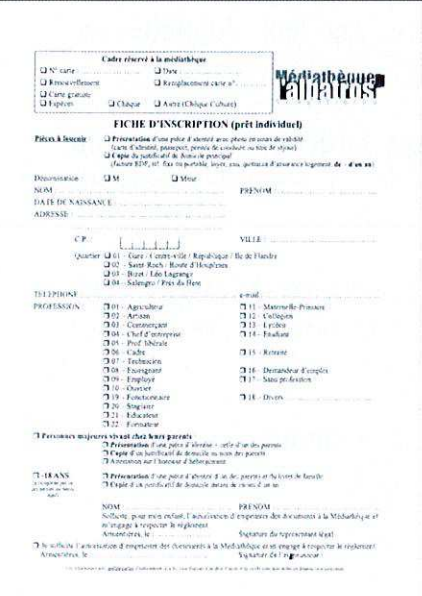
- vérifier l'avancée des travaux des ERP de la ville, et de suivre l'AD'AP
- refaire la signalétique adaptée aux personnes ne sachant pas lire, pour accéder aux principaux bâtiments de la ville.
- proposer des documents en FALC (Facile à Lire et A Comprendre) dans les lieux où il faut s'inscrire


En 2019, une signalétique au sol a été faite sur la commune afin de permettre aux personnes ne sachant pas lire de pouvoir se diriger dans la ville en suivant les flèches bleues. Celles-ci permettent de se rendre dans différents établissements de la ville : Hôtel de ville, UTPAS, CCAS, école de musique, Vivat (théâtre), la poste, l'hôpital, le commissariat, l'office de tourisme, la gare, le cinéma, l'EPSM, la médiathèque.

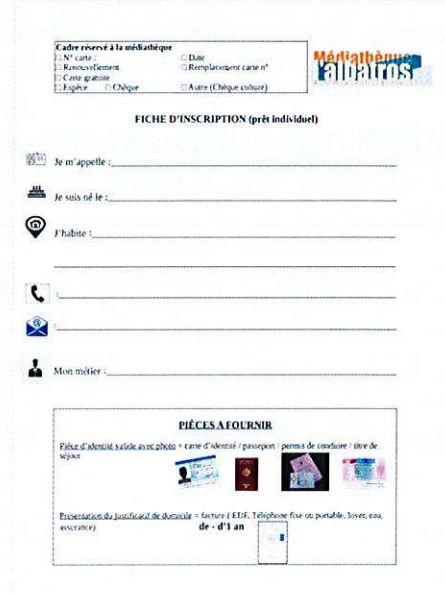


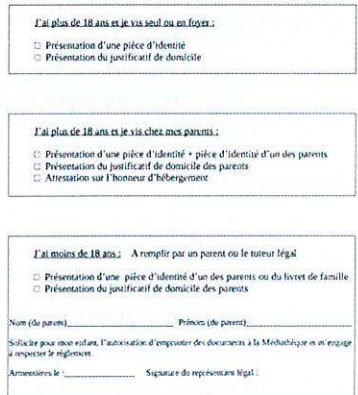
Avec le temps, ces flèches se sont effacées et le groupe a fait en sorte que l'entreprise les repeint.

De nombreux établissements de la commune proposent des activités. Pour y participer, il faut s'inscrire en remplissant un document. Afin que chacun puisse être autonome pour remplir ce feuillet, le groupe a proposé de créer des documents en FALC. Pour ce faire, des personnes en situation de déficience intellectuelle ont participé. Cette année, 3 documents ont été créés : les feuilles d'inscription pour l'association Bel-Age, le service Seniors, et la médiathèque. Il était prévu d'en faire 4, mais créer ces documents prend du temps, et certaines réunions ont dû être annulées puisque les participants étaient positifs au Covid.









B- Le groupe « Vivre Ensemble »

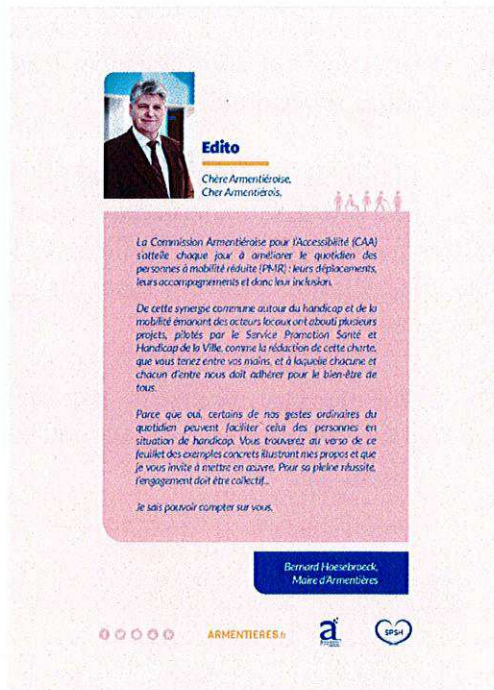
Sa mission est de favoriser :

- diagnostiquer les rues de la commune
- créer une charte

Durant l'année, le groupe a tenu un tableau récapitulant les problèmes d'accessibilité rencontrés dans certaines rues. Ce tableau n'est pas exhaustif et est continuellement remis à jour, en fonction des travaux qui sont effectués sur la voirie, les rues qui sont empruntées par les participants...

Certains problèmes sont récurrents à toutes les rues de la ville et ont fait l'objet d'un état des lieux particulier afin de trouver des solutions pour palier ces difficultés.

Ainsi, le groupe a décidé de créer une charte d'accessibilité des rues en mettant en avant les difficultés rencontrées et comment chaque citoyen peut les éviter. Cette charte a été distribuée à tous les armentériois.



Le diagnostic n'a pu être réalisé sur l'ensemble des rues de la commune car les participants ne se sont pas déplacés partout et se sont attachés à sensibiliser sur des infractions récurrentes.

C- Le groupe « Sensibilisation »

Pour permettre un accueil des services publics accessible, la mission du groupe est de :

- mettre en place une sensibilisation à destination des agents d'accueil des services publics.
- former les agents d'accueil à la boucle magnétique
- proposer des vidéos pour les usagers

Une sensibilisation avait déjà été faite il y a quelques années. Mais il est apparu nécessaire d'en refaire une puisque les personnes accueillant les usagers ne sont plus les mêmes.

Le groupe a donc réfléchi à la meilleure méthode pour sensibiliser les agents. Il a été décidé que cela se ferait sur deux demi-journées avec des groupes de maximum 30 personnes., à destination des agents de la ville qui accueillent du public.

La sensibilisation s'est faite le 15 novembre 2022, sous forme d'ateliers qui permettaient de découvrir les difficultés de chaque handicap, en se mettant à la place des personnes en situation de handicap. A l'issue de chaque atelier, les agents de la ville recevaient des conseils pour améliorer l'accueil des personnes ayant ces handicaps.

A la fin de la demi-journée, chacun est reparti avec un livret reprenant les différents handicaps, les particularités et comment aider au mieux les personnes en situation de handicap.

Pour la formation à la boucle magnétique, la coordinatrice a expliqué aux agents d'accueil disposant du matériel comment celui-ci fonctionnait.

Afin que chaque service puisse améliorer son accueil, l'application ACCEO (une solution numérique permettant aux personnes sourdes, malentendantes et aphasiques un accès simple et gratuit à ses différents services), a été proposée et installée sur les tablettes. Ainsi, même les services n'ayant pas de boucles magnétiques peuvent recevoir dans les meilleures conditions les personnes ayant une déficience auditive.

Les vidéos pour les usagers n'ont pu être réalisées par manque de temps. Toutefois, l'information de la sensibilisation a été communiquée via le journal de la ville.

SENSIBILISATION

Expérimenter les handicaps pour comprendre et mieux accueillir les usagers



Le temps d'une demi-journée, plusieurs collègues ont expérimenté le handicap, ou plutôt les handicaps : visuel, moteur, auditif, cognitif et psychique...

Mardi 15 novembre, des collègues ont participé à une sensibilisation animée par Chloé Montmartin, coordinatrice santé et handicap, menée dans le cadre de la commission armentérioise pour l'accessibilité.

Une séance particulièrement précieuse pour des agents en contact fréquent avec le public, et donc face à des visiteurs dont l'un des sens - au moins - est altéré. Comment ces usagers perçoivent-ils leur environnement ? Comment reçoivent-ils l'information ? Et comment, en tant que fonctionnaire communal, s'adapter pour rendre un service de même qualité pour tous ?

Un parcours semé d'embûches

Ces questions ont trouvé réponse par l'expérimentation, dans une succession d'ateliers pratiques. Tour à tour, nos collègues ont dû se frayer un chemin en fauteuil roulant, glisser une enveloppe dans une boîte tout en portant des lunettes qui déforment la vue, déchiffrer sur les lèvres des paroles impossibles à entendre distinctement à cause d'un cascade assourdissant placé sur les oreilles, lire un texte « dyslexique » aux nombreuses lettres inversées...

Où comment se rendre compte à quel point les gestes du quotidien, si simples pour beaucoup, s'apparentent à un parcours semé d'embûches pour d'autres.

Tous les participants étaient ravis d'avoir bénéficié de cette sensibilisation à la fois conviviale et riche en enseignements. D'autres séances pourraient être organisées prochainement !

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à le faire savoir à Chloé (poste 533 200).

III État de l'accessibilité du territoire

A- Les transports

Les transports en commun sont une compétence de la MEL (Métropole Européenne de Lille). A ce titre, la mise en conformité du réseau Ilevia ne cesse de progresser.

Sur le territoire armentiérois, la majorité des arrêts de bus est accessible, par la mise à la bonne hauteur des trottoirs par rapport aux bus. Les véhicules de transport permettent eux-aussi l'accueil des personnes en situation de handicap.

La mise en place du service Handipole (accessible aux personnes possédant une carte mobilité inclusive ou d'invalidité d'au moins 80 %) permet d'augmenter l'accessibilité de chacun à se déplacer sur le territoire.

B- La voirie

Le diagnostic de la voirie est une compétence municipale. Pour la mettre en œuvre, comme expliqué précédemment, un groupe de la commission en a la mission. C'est suite à certains dysfonctionnements redondants qu'une charte a été créée afin de sensibiliser les citoyens à certaines difficultés causées par des infractions et qui pourraient donc être supprimées aisément.. Le diagnostic doit donc être poursuivi pour la voirie.

Pour ce qui est de l'existant, actuellement, 269 places de stationnement sont réservées.

La ville est également équipée de feux sonores qui se déclenchent via des télécommandes. En 2022, 2 télécommandes ont été distribuées.

C- Le cadre bâti

L'accessibilité des logements est une problématique de plus en plus présente. A ce jour, le recensement est difficile à faire entre le public et le privé. Toutefois, la ville compte de nombreux logements publics accessibles, via ses nouvelles constructions et la mise aux normes de logements plus anciens. Les bailleurs sociaux, répondent aux demandes de leurs locataires pour améliorer leur accessibilité, en faisant des travaux spontanés dans les logements.

Pour les bâtiments municipaux, les travaux de mise en accessibilité sont réalisés en régie par les agents du service technique municipal ou confiés à des entreprises lorsqu'il s'agit de gros œuvre ou travaux exigeant une spécification technique.

Voici un tableau récapitulatif des bâtiments, et l'avancée des travaux :

	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5	Total
ERP inscrits à l'AD'AP en 2015	0	5	9	15	35	64
ERP démoli ou cédé			1		1	2
ERP possédés en 2022	0	5	9	15	36	65
ERP démarrés / travaux en cours		2	7	9	17	35
Travaux à réaliser par la MEL				4	1	5
ERP terminé					2	2
ERP avec cession prévue					3	3
Dérogations demandées			1	2	2	5

La mairie d'Armentières a en charge 65 ERP qu'il faut rendre accessible.

L'AD'AP déclarait la réalisation de 446 aménagements qui ont été déposés à la DDTM, prévu sur un agenda de 9 ans.

A ce jour, 26,01 % des travaux sont faits, 71,52 % sont en cours ou à réaliser, et pour 2,47 % une dérogation est demandée.

Il faut savoir que l'audit de 2016, qui a été réalisé afin d'exposer les travaux à faire, s'est basé sur les normes pour des bâtiments neufs. Certains travaux sont donc en suspens en attendant qu'un nouvel audit soit fait début 2023 qui se basera sur les normes des bâtiments anciens.

Un nouvel agenda programmé sera alors déclaré.

IV Continuité de la politique d'accompagnement

Parallèlement aux actions portées ou présentées par la CAA, les services de la ville s'impliquent sur d'autres formes d'accompagnement. Ces actions sont regroupées par thématiques :

- 1- L'accès à la culture
- 2- Les sensibilisations en milieu scolaire
- 3- Les actions de santé
- 4- Téléthon
- 5- Les autres actions

I- L'ACCÈS A LA CULTURE

De nombreux services se sont adaptés afin d'inclure les personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap, dans leurs activités. C'est le cas des accueils collectifs de mineurs, des activités culturelles avec l'inclusion d'une personne pluri-handicapée dans l'atelier de couture.

D'autres actions se sont développées afin de donner à tous l'accès à la culture.

I- Développement du fonds documentaire adapté :

La Médiathèque dispose d'un fonds documentaire adapté composé de :

Braille: 704 ouvrages pour les adultes, les ados et la jeunesse

Grands Caractères : 699 livres pour les adultes, les ados et la jeunesse

Livres Audio : 743 pour les adultes, les ados et la jeunesse

2- Des spectacles pour tous:

- Le théâtre Le Vivat est accessible à tous et réserve des places pour les personnes à mobilité réduite.
- De plus, pour tous les spectacles, il est possible de demander un casque qui assure un soutien auditif, gratuitement.
- Un spectacle proposant le sur-titrage a été proposé.
- Deux spectacles en audio-description ont été mis en place en direct assurés par une comédienne.

2- SENSIBILISATIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Alors qu'un constat concernant les connaissances sur le Handicap des agents de la ville montrait qu'il y avait des manques, la question a été soulevée que pour y remédier, il fallait que l'information soit donnée plus tôt afin de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap.

Ainsi, des actions ont été mises en place afin de permettre aux élèves de CM1 et CM2 des écoles primaires publiques et des 5^{ème} d'un collège de la Ville, l'adoption de comportements favorables à l'intégration des personnes en situation de handicap.

1-Différents mais si peu

Intervention pédagogique en classe sur le handicap (3h)

Par l'utilisation de supports audiovisuels, par des discussions ouvertes et la rencontre avec un professionnel, les élèves découvrent les différentes familles de handicap.

Visite d'un établissement partenaire (Résidence, accueil de jour, Établissement et Service d'Aide par le Travail)

La rencontre avec des personnes en situation de handicap permet aux élèves de mieux appréhender le handicap et ainsi le déstigmatiser.

Ateliers en commun (3h) avec des personnes en situation de handicap tous les 15 jours

Il s'agit de permettre un échange de compétences entre élèves et personnes en situation de handicap en élaborant un projet commun.



2- Sport Adapté

Intervention pédagogique en classe sur le handicap (0h30)

Par l'utilisation de supports audiovisuels, les élèves découvrent les différentes familles de handicap.

Intervention pédagogique sur le sport adapté (0h30)

Par la venue d'un sportif en situation de handicap, les élèves découvrent que le handicap n'est pas une fin en soi et que le sport est possible à haut niveau.

Journée sport adapté

Les élèves de 5ème découvrent divers ateliers de sports adaptés animés par leurs camarades de l'option « sport partagé ». L'un de ces ateliers est un fil rouge dont le but est de marquer un maximum de paniers de basket afin de récolter des fonds pour aider une association dont un de leur camarade souffrant d'une maladie handicapante fait parti.

Bilan de l'action

Les élèves se sont beaucoup investis dans cette journée. Chacun est reparti avec des connaissances sur les différents handicaps, sur le fait qu'être en situation de handicap n'implique pas l'arrêt d'une activité sportive, et ils ont surtout été un grand soutien pour leur camarade en permettant de récolter un chèque (financer par le département) pour aider l'association.



3- Semaine handisport

Intervention pédagogique sur le handicap (0h15)

Par l'utilisation de supports audiovisuels, les élèves découvrent le handisport et que le handicap n'est pas une limite au sport de haut niveau

Demi-journée handisport

Les élèves de CM2 découvrent divers ateliers de handisport ou de mise en situation d'un handicap. Ainsi, ils découvriront la sarbacane, le basket fauteuil, la boccia, le goal ball, les parcours en aveugle, et un stand sur les déficiences visuelles.

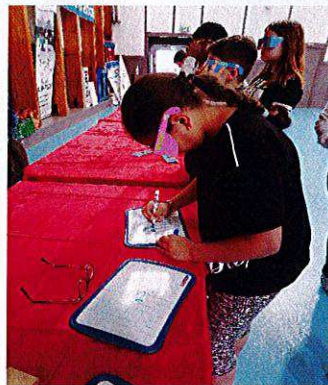
Match de goal ball organisé par l'ANAJI

La semaine d'ateliers se termine par l'invitation de chaque élève et de leur famille à un match de préparation de Goal Ball international féminin dans les locaux armentièresois ; l'équipe de France contre l'équipe d'Angleterre.

Bilan de l'action en classe

Les élèves se sont montrés enthousiastes. Chacun est reparti avec des connaissances sur les différents handicaps, sur le fait qu'être en situation de handicap n'implique pas l'arrêt d'une activité sportive.

52 élèves venus lors de la semaine ont assisté, avec au moins un membre de sa famille, au match du vendredi soir.



4- Sensibilisation au handicap

Intervention pédagogique en classe sur le handicap (0h30)

Par l'utilisation de supports audiovisuels et des discussions ouvertes, les élèves découvrent les différentes familles de handicap.

Ateliers

Les élèves de 5ème de l'option « sport partagé » découvrent divers ateliers permettant de mieux appréhender les difficultés rencontrées en fonction des handicaps : parcours en fauteuil et en béquille, atelier sur la surdité, la déficience visuelle...

Bilan de l'action

Les élèves se sont beaucoup intéressés aux explications et ont posé de nombreuses questions. Le but était qu'ils repartent avec des connaissances théoriques et pratiques pour mieux comprendre le handicap et mieux informer leurs camarades lors de la prochaine édition de sport adapté dont ils seront les meneurs.

3- LES ACTIONS DE SANTÉ

Avec le temps, les actions de santé envers les personnes en situation de handicap se sont développées pour leur permettre un meilleur suivi et une meilleure information.

Il est important que cela se poursuive afin que chacun puisse bénéficier des actions de prévention mises en place.

Afin d'améliorer l'information, les structures spécialisées ou associations sont systématiquement informées des actions de promotion de la santé menées sur le territoire.

1- Parcours du coeur

Les Parcours du Cœur ont pour but de faire reculer les maladies cardio-vasculaires par l'information, le dépistage, l'apprentissage de pratiques de vie plus saines afin d'éviter les comportements à risque au quotidien. Le SPSH, en partenariat avec l'association « Coeur en marche », a initié cet événement sur la Ville et a invité les habitants ainsi que les structures spécialisées à y participer.

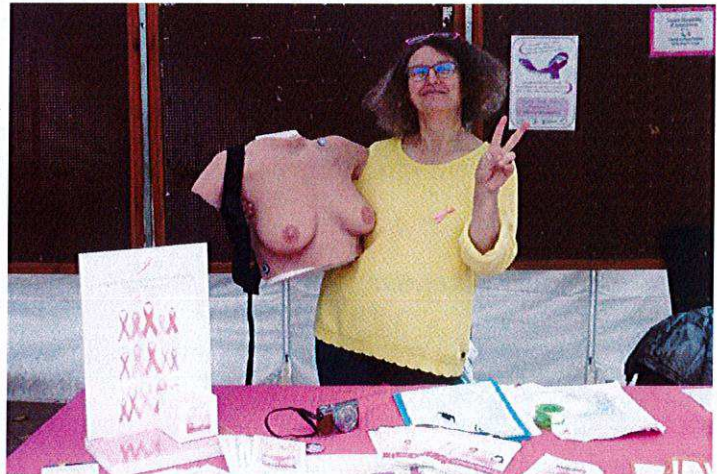


2- Octobre Rose

Les personnes en situation de handicap participent deux fois moins aux dépistages nationaux de cancers ! Un dangereux constat observé par la Fédération nationale des centres régionaux d'études, d'actions et d'informations (Ancrei). Face à ces statistiques alarmantes, le SPSH propose, chaque année, aux structures aidant les personnes en situation de handicap, implantées sur la ville de participer systématiquement à la campagne de dépistage nationale : Octobre Rose (Cancer du sein).

Des professionnels du service prévention de la CPAM des Flandres, du Centre Hospitalier d'Armentières (CHA) et de l'Espace Ressources Cancers (ERC), en adaptant leurs interventions (discours, outils, visites), promeuvent l'intérêt du dépistage. De plus, les personnes sensibilisées sont invitées à la Color Run, qui représente le temps fort de cette action.

La Color Run a également réuni d'autres structures spécialisées. D étaient tenus.



3- Mois sans tabac

En France, 13 millions d'adultes fument quotidiennement. Le tabac tue chaque année 73 000 personnes et représente la première cause de mortalité évitable. Par conséquent, le Service Promotion Santé et Handicap épaulé par la CPAM des Flandres a mis en place un projet « Meilleure mine sans nicotine » : un diététicien et l'association CedrAgir, ont permis aux résidents de l'AFEJI d'être sensibilisé aux moyens mis en place pour diminuer ou arrêter de fumer en ayant des conseils nutritionnels pour éviter la prise de poids.



4- TÉLÉTHON

Organisé pour la première fois en 1987 par l'Association Française contre les Myopathies (AFM), le Téléthon a pour objectif de financer des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires (Myopathies, myotonie de Steinert) essentiellement, mais aussi sur d'autres maladies génétiques rares.

C'est dans cette optique que la ville d'Armentières a organisé le Téléthon 2022.

A cette occasion, de nombreux services de la ville, structures locales, institutions, commerçants... se sont mobilisés. Un programme d'actions variées a été mis en place du vendredi 2 décembre 18h au samedi 3 décembre 20h : vente alimentaire, parcours sportifs, après-midi spectacles, challenge sportif...

Cela a permis de récolter 3078,68€ qui ont été remis à l'AFM-Téléthon.



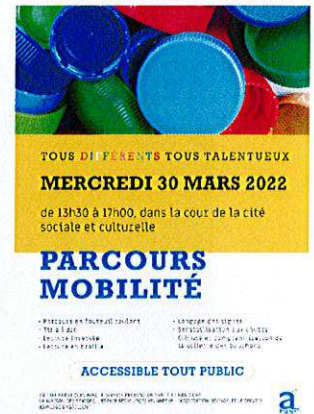
5- LES AUTRES ACTIONS

1- Mois du handicap

Mise en place d'une action au mois de mars. Il s'agit de sensibiliser le public sur deux mercredis :

- sensibilisation des usagers à la trisomie 21 en confectionnant des chaussettes, en les customisant, en fabricant des tawashi...
- sensibilisation aux différents handicaps et aux difficultés qui y sont liées
- challenge de récupération d'1 tonne de bouchons pour l'association les bouchons d'amour

Ces sensibilisations étaient ouvertes à tous et ont été expérimentées par un public d'adultes, d'enfants des centres de loisirs, d'enfants de l'IME...



2- Cyclo-pousse

Une Personne à Mobilité Réduite (PMR) sur trois déclare se sentir seule. L'isolement est parfois choisi, mais il résulte aussi souvent des conséquences de la perte d'autonomie qui oblige à renoncer à des moments de sociabilité.

Afin de proposer une solution aux personnes à mobilité réduite, le Rotary club, l'association Bel Âge et la Ville ont travaillé ensemble pour financer l'achat d'un cyclo-pousse.

Il s'agit d'un vélo taxi, ou triporteur, permettant de redonner aux personnes à mobilité réduite le droit de se déplacer au grand air. Ce triporteur, financé par le Rotary club armentierois, est un nouveau mode de transport avec assistance électrique, écologique, efficace et simple d'utilisation qui permet de transporter deux personnes, confortablement installées et protégées. Le cyclo-pousse peut circuler sur la route, sur les pistes cyclables, mais aussi dans certaines rues piétonnes à une vitesse maximale de 25km/h.

Les personnes âgées en bénéficieront, ainsi par exemple que les enfants atteints de handicap qui pourront participer aux sorties à vélo avec leurs copains.

Le triporteur peut être mis à disposition des associations et des établissements accueillant le public ciblé.



3- Tri sélectif

Pour répondre à une demande de l'AFEJI, dont les éducateurs se sont rendus compte que le tri sélectif n'était pas fait correctement par tous les résidents (porteurs de handicap intellectuels pour la majorité), le SPSH et le service Propreté de la ville sont intervenus pour expliquer simplement et de manière ludique les différentes matières et dans quelle poubelle les jeter.

Les adhérents ont également eu les informations concernant divers recyclages :

- la récupération de bouchons en plastique pour financer des fauteuils roulants
- le recyclage des mégots de cigarettes
- la récupération de piles récupérer par battribox pour financer le téléthon.

4- Libel'up

Il s'agit d'une action portée par Eurasanté en lien avec la CPAM. Le but est de récupérer du matériel médical dont les gens n'ont plus l'utilité et de les remettre en état avant de les redistribuer à des personnes dans le besoin.

Armentières, via le SPSH est un point de collecte.

5- Site de la ville

Avec le refonte du site internet de la ville, sont apparus des modes d'accessibilité :

- faciliter le mode de recherche
- proposer le changement des couleurs, de polices, d'interligne
- sous-titrage des vidéos

Ainsi, le site devient accessible à un maximum d'utilisateurs.

6- Langue des signes

Dans un but d'insertion et de compréhension de l'autre, l'association Bel-âge a proposé des ateliers de langues de signes aux adhérents tous les mercredis du mois de novembre.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté d'inclusion de tous, dans les meilleures conditions possible. Les participants sont repartis avec les bases de la lecture labiale et les bases courantes de la langue de signes.

7- Marché public

Des marchés publics sont passés avec des ESAT :

- pour les fauches et les tontes, l'APA
- pour le nettoyage des EPI, l'AFEJI

V Perspectives 2023

Suite aux travaux initiés en 2022 par la Commission Armentéroise pour l'Accessibilité et dans la continuité des actions menées par la municipalité, différents projets seront mis en place ou seront renouvelés en 2023.

- Projets initiés par la CAA :

- Suivi des Agendas d'Accessibilité Programmée
- FALC pour les documents d'inscriptions des différents sites de la ville
- Formation des personnels et public

- Projets renouvelés en 2023 :

- « La semaine de handisport »
- « Téléthon »
- Poursuite des parcours de sensibilisation
- Poursuite des actions en relation avec la santé : Parcours du cœur, Color run, Mois sans tabac
- L'offre culturelle

- Nouveaux projets 2023

- Mise en place d'un audit afin de clarifier les travaux encore nécessaires pour l'accessibilité des ERP
- Accueil d'Ambassadeurs de l'Accessibilité afin d'accompagner les commerçants dans la mise en accessibilité de leur commerce.